

marché de terre qu'il tenait, et qui, fort éloigné de chez lui, était par conséquent beaucoup moins avantageux. Il se rendit donc le 17 chez le notaire chargé de l'adjudication, et comme il s'y attendait bien, il n'y trouva pas un grand nombre d'amateurs; deux paysans seulement que le notaire avait eu occasion d'en instruire directement, et qui avaient été assez prudens pour ne rien dire de l'erreur contenue dans l'affiche, s'y étaient rendus; voyant Jérôme venir sur leurs brisées, et connaissant toute la convenance dont ce marché était pour lui, ils se doutèrent bien qu'il ne leur laisserait pas adjuger facilement, et après les premières enchères toujours insignifiantes par leur bas prix, Jérôme leur ayant proposé à chacun cent francs pour acheter leur désistement, ils ne couvrirent pas sa dernière offre, et il eut le marché pour hardiment mille francs de redérence moins qu'il ne valait.

"Pour cette fois, se dit Jérôme en retournant chez lui tout joyeux, j'ai fait une bonne affaire, et à moins que le diable ne s'en mêle, je ne sais pas comment je pourrais m'en trouver mal; ce qui est écrit est écrit, les terres sont bien à moi pour dix-huit ans, et Guillaume ne sera pas assez bête pour refuser de prendre mon marché des Bas-Fonds qui est à sa porte, et qu'il me persécute pour avoir depuis deux ans; je pourrai même probablement lui faire payer un bon pot-de-vin, si j'arrive à lui parler avant qu'il ait connaissance de mon marché, et à coup sûr je n'y renoncerai que si je ne peux pas faire mieux."

Il n'est pas nécessaire d'être un fripon, ni même un malin pour faire une affaire avantageuse, et alors quand le père de famille rentre chez lui, en rapportant la nouvelle, il est reçu avec une joie générale: chacun réalise de zèle et d'amour pour le complimenter: femme, enfants, domestiques, tout le monde se met de la partie; doux baisers, tendres caresses, propos flatteurs sont sa digne récompense, et pour fêter un bon époux, un bon père, un bon maître, chacun craint toujours de n'en pas faire assez. Telle ne fut pas la rentrée de Jérôme chez lui; il voulut faire partager sa joie à Rosalie; mais celle-ci toujours fidèle à la haine qu'elle lui avait jurée, loin de s'en réjouir, n'hésita pas à lui répondre: "Si tu en es content, je dois donc en être satisfait, car il ne peut plus rien exister de commun entre nous.—Eh quoi! lui dit-il d'un ton doucereux qu'il crut propre à l'adoucir, tu ne m'aimes donc plus?—Est-ce que je t'ai jamais aimé, misérable? ne te souviens-tu plus par quelle fourberie tu as obtenu mon consentement à notre mariage?—Si tu ne t'en réjouis pas par amour pour moi, au moins tu devrais voir avec plaisir un succès qui raccommode si bien nos affaires.—Quel intérêt pourrais-je y prendre? je n'attends ni ne veux rien de toi; j'ai ma dot qui me suffira toujours, et à laquelle je ne te laisserai jamais toucher: nous n'avons pas d'enfants; rien ne m'empêche donc de te souhaiter autant de mal que tu n'en as fait, et je ne serai contente que quand je te verrai aussi pauvre que tu as voulu être riche aux dépens des autres."

Jérôme se consola des rigueurs de sa femme, en pensant qu'il mettrait bon ordre à ce que ses vœux ne fussent jamais accomplis, et pour en éloigner encore plus le moment, il voulut, dès le lendemain matin, aller trouver Guillaume et s'arranger avec lui pour la cession du marché de terres que celui-ci désirait depuis longtemps. Sa proposition fut reçue avec joie, et il sut même la faire valoir tellement bien, qu'il obtint la promesse d'un pot-de-vin, de cinquante louis payables après que le propriétaire aurait consenti à cet échange de fermier. Comme Guillaume avait en solvabilité et en probité tout ce qu'il fallait pour satisfaire un maître, Jérôme ne vit dans cette condition qu'un retard de peu de durée, et ne doutant pas que monsieur Boisselet, son propriétaire, n'acceptât volontiers cette proposition, il prit jour avec Guillaume, au dimanche suivant, pour aller ensemble lui faire ratifier cet accord.

Suite et fin au prochain numéro.

AVIS A MM. LES CURÉS.

UNE PERSONNE désirerait trouver une place comme MAITRE-CHANTRE et INSTITUTEUR pour une Ecole-Moniale.

S'adresser à ce Bureau en donnant les conditions et le prix.

Un instituteur marié, capable d'enseigner le Français et l'Anglais, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, etc., et même la langue latine, s'il était besoin, pouvant aussi remplir la charge de chanteur, demande une place. S'adresser à ce bureau.

ON demande, pour le VILLAGE DE ST. JUDE, un INSTITUTEUR capable d'enseigner le Français, l'Arithmétique, quelques notions d'histoire et de Géographie. Il devra être muni de certificats de moralité. Un homme marié sera préféré. S'adresser à M. le Curé de St. Jude.

PROSPECTUS DE LA PUBLICATION D'UNE NOUVELLE Carte GEOGRAPHIQUE DU CANADA ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c. PAR JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le *Prospectus* suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, dénonçant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Terreneuve et de l'Isle du Prince Édouard, avec en outre une grande section des Etats-limitorphes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de la Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention et dans sa compilation a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEURose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prends maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accompagner la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des Etats-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY,
Librairie, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procureront dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal doivent en donner avis au moins avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.	—Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.	
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,		3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.	
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne,		4d.	
Chaque insertion subséquente,		1d.	

PROPRIÉTÉ DE J. NVIER VINET, { FRÈRE.
PUBLICÉ PAR J.-B. BÉGUIN, {
IMPRIMÉ PAR J. AT PLINGUET.